

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-ès-Allier sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 27
- ❖ Votants : 29

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Bernard RUGGERI (Chauriat) - Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier).

Absent non excusé : Caroll MAISONNEUVE.

Procurations : Bernard RUGGERI à Guy MAILLARD - Fabienne POUPENEY à Jean-Pierre BUCHE.

René LEMERLE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Colette HENRION remplace désormais Alain ANDRIEU en tant que déléguée communautaire de la commune de Pérignat-ès-Allier.

Monsieur le président informe également qu'il convient de rajouter les points suivants à l'ordre du jour : l'attribution du reliquat relatif aux aides aux déplacements et une motion sur le logement social dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des 28 avril et 23 mai 2011
2. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le château de Mezel
3. Avenants de travaux pour le château de Mezel
4. Motion pour la SNCF relative à l'arrivée des trains en gare de Lyon
5. Délibération sur les amortissements
6. Acte de vente pour la société Ordi'land : modification de l'état-civil de l'acquéreur et autorisation de signature pour le président et les vice-présidents.
7. Travaux d'éclairage public : éclairage ZAC des Littes Tranche 1.
8. Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. (CIID)
9. Convention de groupement de commande avec la Commune de Vertaizon
10. Aide aux déplacements : attribution du reliquat
11. Motion du Grand Clermont sur le Logement Social
12. Point d'étape sur la mission d'accompagnement à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.
13. Présentation des projets culture - sports et enfance/jeunesse : décision sur la prise de compétence.
14. Questions diverses

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 28 AVRIL ET 23 MAI 2011

Le président indique que Philippe DOMAS lui a demandé de revoir la délibération prise le 28 avril relative aux ordures ménagères dans le Puy-de-Dôme. Ce dernier demande à ce que soit supprimé la phrase suivante : « *Au regard des débats et du désaccord de l'assemblée sur le choix de l'incinérateur comme procédé au traitement des ordures ménagères, le président propose de procéder à un vote en deux temps* ». Selon lui, cette phrase sous-entend que l'assemblée est contre l'incinérateur. Accord de l'assemblée pour supprimer cette phrase.

René LEMERLE : il ne veut pas refaire le débat mais il précise que le fait de couper la délibération en deux parties n'a pas été pris en compte par le SBA puisque le Président a édité un communiqué dans lequel il écrivait que toutes les communes avaient été solidaires du SBA.

Les procès-verbaux du 28 avril et 23 mai sont adoptés à l'unanimité.

II - AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE CHATEAU DE MEZEL

Monsieur le vice-président indique que dans la cadre de la réhabilitation du château de Mezel, des travaux supplémentaires ont été demandés par Madame l'Architecte des Bâtiments de France lors de sa visite sur site le 29 mars dernier et a demandé de nouveaux travaux. De plus, des travaux prévus initialement ne seront pas réalisés, il est donc proposé un avenant positif pour les raisons suivantes :

- d'une part une moins value de - 2 7954,47 HT correspondant au recalage des quantités de travaux réalisés pour la Tranche Conditionnelle (façade Ouest avec les 2 tours) : un peu moins d'enduit et un peu plus de piquage et réfection de joints
- et d'autre part les travaux supplémentaires ayant fait l'objet du devis n° 3 d'un montant de 4 394,00 € HT correspondant à la dépose du lierre, la rénovation de la gargouille en Volvic et le nettoyage du chemin de ronde. Les devis n° 1 (1 495.78 € HT) et n° 2 (4 652.00 € HT) de l'entreprise COMTE, correspondant aux travaux de volets ne sont pas validés car ces prestations étaient prévues dans le marché du menuisier.

Le président fait acte de l'avenant positif suivant :

Nature des travaux	Montant du marché HT	N° de l'avenant	Montant de l'avenant HT	Total général HT	Différence en %
Lot n° 2 : Enduit de façade	232 455.41 €	3	1 336.56 €	233 791.97	+ 0.601 %

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve l'avenant d'un montant de 1 336.56 € HT comme proposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve l'avenant d'un montant de 10 541.78 € HT comme proposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Gilles VOLDOIRE : il indique qu'un avenant à la maîtrise d'œuvre était initialement prévu à l'ordre du jour mais il souhaite que la commission vie économique étudie préalablement la demande. De plus, il demande à ce que le groupe en charge du suivi du château travaille sur la future gestion des chambres.

Maurice DESCHAMPS : Mme POURCHER du Comité Régional de Tourisme est venue sur place et nous a conseillé de nous rapprocher de Clés Vacances. Le problème majeur aujourd'hui reste l'entreprise Planat-Rochard et la finition des travaux de chauffage-plomberie.

III - MOTION POUR LA SNCF RELATIVE A L'ARRIVEE DES TRAINS EN GARE DE LYON

Gilles VOLDOIRE fait part de la motion suivante proposée par l'association des Maires du Puy-de-Dôme : « L'association des Maires du Puy de Dôme découvre le 19 mai 2011 par la presse locale l'annonce du transfert définitif de l'arrivée des trains de la ligne Clermont-Paris sur la gare de Paris-Bercy à compter du 11 décembre 2011.

Le 17 février dernier, lors de la rencontre entre le conseil d'administration de l'association et le Directeur Régional SNCF, accompagné du directeur du produit TéoZ les demandes exprimées par les maires avaient été claires :

- Obtenir le relevé des incidents pour l'année 2010 sur la ligne Clermont-Paris : nous l'attendons encore.
- Signaler l'inadaptation manifeste de la gare de Paris-Bercy à l'arrivée des trains auvergnats en sus des arrivées existantes et notamment la grande médiocrité de l'interconnexion avec le réseau RATP. Nous n'avons pas été démentis sur ce point.
- Dénoncer le manque de respect par la SNCF de ses engagements tant en termes de temps de trajet, que de qualité du matériel roulant. Des promesses vagues ont été avancées sur l'inscription de cette ligne comme prioritaire en termes d'amélioration.

Nous avons entendu l'engagement du retour des TéoZ à la gare de Lyon à compter du 3 juillet et jusqu'au 11 décembre 2011. Aucune garantie pour la suite ne nous a été donnée, ce qui ne pouvait qu'aggraver nos inquiétudes. Nous comprenons aujourd'hui que la décision avait été prise mais que le courage manquait pour affronter les élus du département du Puy de Dôme.

Lors de ses interventions dans la presse le directeur régional de la SNCF Jacky Lion pour justifier cette décision a mis en avant l'amélioration sensible de la qualité du service sur la ligne depuis l'arrivée à Bercy, ajoutant cyniquement que la « SNCF aime beaucoup les Auvergnats », remarque déplacée et insupportable dans ce contexte ! La SNCF faisant preuve là aussi de beaucoup de courage a rejeté la responsabilité sur RFF.

Devant une telle accumulation de dissimulations, de mensonges et finalement de mépris pour les élus et les Puydomois, face à une politique d'abandon d'une ligne pourtant bénéficiaire, face au refus de la SNCF d'assumer ses responsabilités dans le département, l'Association des Maires du Puy de Dôme lors de sa réunion du 19 mai 2011 a décidé :

- d'exiger le retour des trains de la ligne Clermont-Paris sur la gare de Paris-Gare de Lyon, seule capable de garantir l'intermodalité avec le réseau de la RATP.
- de s'associer à toute démarche qui serait conduite par les collectivités départementales et régionales et les Parlementaires en vue de refuser cette politique inadmissible du fait accompli. »

Marie-Paule POILPOT : pour prendre le train régulièrement pour Paris, l'arrivée à la gare de Bercy est plutôt très pratique et nous ne perdons pas plus de temps qu'à la gare de Lyon.

Après délibération, le Conseil communautaire approuve la motion présentée par l'AMF 63 à l'unanimité.

IV - AMORTISSEMENTS

Par délibération du 29 mars 2007, il avait été prévu que le seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissaient était fixé à 500 €. Le président propose que ce seuil soit réévalué à hauteur de 1 000 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

V - ACTE DE VENTE POUR LA SOCIETE ORDI'LAND

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 10 janvier 2011, le Conseil Communautaire avait approuvé la revente du local commercial Ordi'land aux actuels locataires. Afin de finaliser la vente, il convient de modifier la délibération comme suit :

Etat-civil de l'acquéreur : Monsieur Nouredine KERSSANE et Madame Fadila SOULDI, épouse KERSSANE.

Bruno CARUANA : ce local restera-t-il bien un local commercial ? Quelle garantie avons-nous pour être certains qu'il ne sera pas transformé en appartement ?

Gilles VOLDOIRE : il demandera à ce qu'une clause d'exclusivité sur la destination possible du local soit mentionnée dans l'acte de vente.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- accepte la vente du local cité ci-dessus,
- donne tous pouvoirs au Président et aux vice-présidents avec facultés de substitution pour signer tout document relatif à cette cession.

VI - ZAC DES LITTES : TRAVAUX D'ECLAIRAGE ET ALIMENTATION BASSE TENSION ET HAUTE TENSION

4.1 - Eclairage de la ZAC des Littes

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

ECLAIRAGE ZAC DES LITTES TRANCHE 1 - COMMUNE DE DALLET

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la collectivité est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

27 000 euros H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 55% du montant H.T. et en demandant à la Communauté de Communes un fonds de concours égal à 45% soit :

$27\ 000 \times 0.45 = 12\ 150 \text{ €}$.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Président,
- 2) de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- 3) de fixer la participation de la collectivité au financement des dépenses à 11 324.00 euros et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- 4) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

4.2 - Alimentation en haute tension/basse tension

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'alimentation HT/BT Z.A. DES LITTES - TRANCHE 2 sur la commune de DALLET. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE & GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune de DALLET et la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER sont adhérentes. L'estimation des dépenses totales correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- Alimentation HT/BT de la ZAC des LITTES 80 132.00 € TTC

Conformément aux décisions prises par son Comité le 05/10/2002, en application de la loi « S.R.U. », le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation des travaux d'extension HT/BT pour les besoins propres à la zone aménagée en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR ES ALLIER d'apporter le complément soit :

- 67 000.00 € HT X 0.50 = 33 500.00 € HT

TOTAL	33 500.00 € HT
--------------------	-----------------------

Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

Les Membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation HT/BT de la ZAC des LITTES - Tranche 2 située sur la commune de DALLET présenté par Monsieur le Président.
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- de fixer la participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MUR ES ALLIER au financement des dépenses à **33 500.00 € TTC** et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Le président rappelle que dans les deux cas, la SEAu, sur le compte de l'opération, remboursera ces dépenses à la Communauté de Communes.

VII - CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Président informe que par courrier du 24 mai 2011, la Direction Générale des Finances Publiques précise que la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier à l'obligation, conformément à la loi de finances rectificative pour 2010 de créer une **commission intercommunale des impôts directs (CIID)**.

Cette commission devra être composée des onze membres suivants :

- Le président de l'EPCI ou un vice-président délégué
- et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- Etre français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 25 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- L'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'assemblée de Mur-ès-Allier doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants et se présente donc comme suit pour la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER :

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
Nom-Prénom	Commune	Nom-Prénom	Commune
Bernard RUGGERI	Chauriat	Nicole NENOT	Chauriat
Guy MAILLARD	Chauriat	Pierre DESCHAMPS	Marseille
René LEMERLE	Dallet	Claude ROUX	Dallet
André FONTBONNE	Clermont-Fd	Philippe BRAULT	Dallet
François RUDEL	Mezel	Pascal BOITEL	Mezel
Claude DELETANG	Mezel	Amandine PENDINO	Mezel
Denis RAMBAUD	Pérignat-ès-Allier	Michel VIVIER	Pérignat-ès-Allier
Jean-Pierre BUCHE	Pérignat-ès-Allier	Colette HENRION	Pérignat-ès-Allier
Philippe DOMAS	St-Bonnet-lès-Allier	Caroll MAISONNEUVE	St-Bonnet-lès-Allier
Jean-Louis HOSTALIER	St-Bonnet-lès-Allier	Bruno DURIF	St-Bonnet-lès-Allier
Maurice DESCHAMPS	Chauriat	Christophe PARAIRE	Chauriat
Daniel DA COSTA	Chauriat	Rachel NOUGUIER	Lempdes
Louis MAZEN	Dallet	Bruno PRADELEIX	Dallet
Jean-Pierre LETAILLER	Dallet	Rodolphe MICHELS	Dallet
Julien MONTAGNE	Mezel	Marie-Cécile LARENAUDIE	Mezel
Madeleine GOMINARD	Lempdes	Madeleine BARTHELEMY	Mezel
Eric BARBRY	Pérignat-ès-Allier	Solange MOSNIER	Pérignat-ès-Allier
Olivier DUMAS	Pérignat-ès-Allier	Daniel BARBRY	Gerzat
Alain FREGONESE	St-Bonnet-lès-Allier	Marie-Paule POILPOT	St-Bonnet-lès-Allier
Christian CARRET	St-Bonnet-lès-Allier	Coralie SERRE	St-Bonnet-lès-Allier

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve la liste des 40 membres désignés ci-dessus.

VIII - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE VERTAIZON

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'un plan de gestion sur les pays de Mur et de Pileyre dans le cadre du classement ENSIL, une convention de groupement de commande doit être signée avec la commune de VERTAIZON.

Il sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- * accepte la convention de groupement de commande telle que présentée en lecture,
- * donne tout pouvoir au Président pour signer tout document relatif à cette convention.

IX - AIDES AUX DEPLACEMENTS : ATTRIBUTION DU RELIQUAT

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l' « *Aide aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique* », une première enveloppe de 8 032.48 € TTC avait été affectée à diverses structures.

Sur l'enveloppe de 9 073 € TTC prévue au budget primitif, il reste 1 040 € TTC à affecter. Les demandes reçues à la Communauté de Communes lors de l'appel à projets de 2011 ont été réexaminées et il est proposé d'allouer les sommes suivantes comme suit :

Structures	Intitulé des dépenses	Montant supplémentaire alloué
CLSH de Dallet	Sorties diverses vacances d'été	520 € TTC
Centre de loisirs intercommunal	Sorties divers vacances d'été	520 € TTC
TOTAL		1 040 € TTC

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

X - MOTION DU GRAND CLERMONT SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Jean-Pierre BUCHE : sur le SCoT, l'Etat a émis des réserves concernant la création de logements sociaux. Contrairement à ce qui est prévu dans le document par rapport aux enveloppes allouées par EPCI, le Préfet considère qu'un logement social équivaut à un logement en moins sur le nombre total possible. Il fait lecture de la motion proposée par le Grand Clermont et qui pourra être jointe à l'enquête publique :

« Le projet de SCOT arrêté le 4 janvier dernier fixe un nombre de logement à produire d'ici 2030 par EPCI, selon une organisation en archipel. Aussi des enveloppes de logements à produire ont été fixées par EPCI et par typologie de territoire. Pour les territoires périurbains, une enveloppe de logements supplémentaires en renouvellement urbain ou sur des « dents creuses », a été prévue afin de favoriser la densification du tissu urbain.

Afin d'encourager la réalisation de logements sociaux sur tout le Grand Clermont et permettre aux communes soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU d'y répondre, les élus du Grand Clermont ont souhaité que la production de logements sociaux ne soit pas comptabilisée dans ces enveloppes.

Or l'Etat, dans son avis en date du 29 avril, a émis une réserve à ce sujet. En effet, afin de rester compatible avec les besoins en logements estimés à 45 000 logements sur 2011 - 2030, l'Etat estime que les logements sociaux doivent être partie intégrante des logements autorisés par EPCI. L'Etat consent que les communes périurbaines déficitaires en logements sociaux, au sens de l'article 55 de la loi SRU, peuvent ne pas être soumises aux plafonds fixés par EPCI.

L'assemblée de Mur-ès-Allier souhaite faire valoir auprès de la commission d'enquête que la réserve de l'Etat va à l'encontre des enjeux de mixité sociale et territoriale qui se pose dans le Grand Clermont, comme partout ailleurs, qui plus est dans une période de crise où la pauvreté, la précarité et les mal-logés vont croissant.

Par ailleurs la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER déplore la réduction des aides directes à la construction de logements sociaux et l'annonce de l'Etat, en comité régional de l'habitat d'une baisse drastique des logements sociaux autorisés, ainsi que les prélèvements qui s'opèrent sur les ressources des bailleurs. Elle tient à souligner que le nombre de logements sociaux réalisables reste dans tous les cas minime, au regard des 45 000 logements, et qu'en aucun cas il n'est de nature à déstabiliser les objectifs chiffrés du SCOT en matière de logement. »

Sébastien CONTAMINE : le principe de cette motion est de considérer la construction de logements sociaux en sus de l'enveloppe des 45 000 nouveaux logements prévus à l'horizon 2025. Il se dit ne pas être opposé à ce principe, cependant cela dépendra de la localisation de ces logements sociaux dans le périmètre du Grand Clermont. La mixité sociale est un bon principe mais elle n'est pas forcément applicable partout dans des proportions importantes, au risque de renforcer la paupérisation des ménages les plus faibles en secteurs périurbain et rural. Une attention particulière devra être portée à cette répartition. Enfin, il partage la préoccupation des élus quant à la réduction drastique des aides à la pierre de l'Etat.

Jean-Pierre BUCHE : dans les pôles de vie et l'Espace Urbain Métropolitain, le logement social n'est pas comptabilisé. Dans le péri-urbain, il ne l'était pas non plus dans les constructions en dents creuses et c'est là que l'Etat émet ses réserves.

L'objectif du SCoT est de ne pas bloquer la construction du logement social et on constate une contradiction de l'Etat qui d'un côté annonce qu'il faut construire du logement social et de l'autre ne l'autorise qu'avec une réserve.

Sébastien CONTAMINE : ce principe risque de favoriser le développement du logement social en zones périurbaines.

Jean-Pierre BUCHE : lorsqu'il s'agit de faire de la redensification de centre-bourg, le logement social n'est effectivement pas comptabilisé.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la motion présentée ci-dessus.

XI - POINT D'ETAPE SUR LE TRANSFERT DE CHARGES

Gilles VOLDOIRE : deux réunions ont déjà eu en présence du bureau d'études Partenaires Finances Locales :

1. La première, de lancement le 7 juin 2011.
2. Une deuxième le 23 juin qui s'est déroulée en deux temps : les techniciens des communes et de la Communauté de Communes suivie par les élus de la CLECT.

XII - PRESENTATION DES PROJETS CULTURE - SPORT ET ENFANCE/JEUNESSE : DECISION SUR LE PRISE OU NON DE COMPETENCE

Gilles VOLDOIRE : préalablement il souhaite remercier tous les personnels, élus référents et les différents organismes (Bibliothèque Départementale de Prêt ; Mairie Conseil ; la CAF, la Direction de la Cohésions Sociale ; les structures d'accueil enfance) pour leur participation aux différents travaux sur les projets sport, culture et enfance/jeunesse.

Présentation d'un diaporama par Claire BRETTE, chargée de mission. Ce diaporama sera annexé au procès-verbal.

12.1 - Culture et sport

12.1.1 - La lecture publique

François RUDEL : il est important de souligner qu'avec la prise de cette compétence, toutes les communes pourront bénéficier de subventions majorées pour les dépenses d'investissement sur les locaux accueillant les bibliothèques.

Claire BRETTE : dans le groupe de référents, il y a eu un débat pour savoir s'il fallait embaucher un coordonateur au regard du schéma de coopération intercommunal. Finalement, la commission propose l'embauche d'une personne en contrat à durée déterminée de deux ans.

Gilles VOLDOIRE : comme je l'ai souvent dit, ces compétences étudiées ce soir sont très importantes et ne pourront se prendre qu'à l'unanimité des conseils municipaux.

La démarche est la suivante :

1. Vote du conseil communautaire à la majorité
2. Vote des conseils municipaux à la majorité des 2/3 (soit 4 communes sur 5 pour Mur-ès-Allier).

Michel VIVIER : il souhaiterait que l'on aborde toutes les compétences avant de prendre une décision.

Claude DELETANG : il n'est pas d'accord avec Michel VIVIER car pour lui, chaque compétence est indépendante l'une de l'autre. Il ne voyait pas le travail du coordonateur comme seulement une personne qui rentrerait des données informatiques.

Claire BRETTE : ce n'est pas le cas, il s'agit bien d'une personne dotée d'une importante fonction d'animation du réseau.

Sébastien CONTAMINE : il partage le principe de voter les compétences les unes après les autres. Sans vouloir refaire le débat de lundi dernier, il rappelle que soit on met la Communauté de Communes en attente en ne prenant plus aucune compétence, soit on crée de nouvelles dynamiques. Le 27 juin, il avait déjà dit qu'il était indispensable de créer du service à la population pour donner du corps à l'intercommunalité.

Christian CARRET : actuellement, le service est accompli par des bénévoles, un temps complet est-il vraiment nécessaire ? Ne pourrait-on pas plutôt commencer par une embauche à mi-temps ?

Claire BRETTE : le temps complet n'est pas une obligation. Le poste peut parfaitement être créé à mi-temps.

Bruno DURIF : la Bibliothèque Départementale de Prêt n'imposait-elle pas un poste à temps complet ?

Claire BRETTE : non, la BDP ne finance rien au niveau du coordonnateur donc, elle n'impose rien.

Chantal de MONTARD : aujourd'hui les bibliothèques s'entraident de manière informelle et il est important maintenant de renforcer et développer le volet animation.

Sébastien CONTAMINE : les bénévoles auront tout à gagner à participer à la mise en réseau des bibliothèques qui permettra une amélioration et un développement qualitatif du service.

François RUDEL : un animateur aura dès le départ beaucoup de travail car il se passe déjà plein de choses dans les bibliothèques.

Maurice DESCHAMPS : dès l'instant où il s'agit de créer un service complémentaire, la commune de Chauriat est favorable à la prise de cette compétence.

Andrée TAUSSIG : cette compétence sera un avantage non négligeable pour les jeunes du territoire.

Christian CARRET : ne faudrait-il pas commencer par faire débattre les Conseils Municipaux avant de prendre une décision ?

Gérard BLANCHAMP : dans tous les débats de la commission, nous avons bien eu conscience des réticences qu'il pourrait y avoir et nous avons essayé de surmonter tout cela. Au début, nos bénévoles ont fait part des craintes qu'ils avaient à l'égard d'un coordonnateur, aujourd'hui ils sembleraient plutôt favorables.

Jean-Pierre BUCHE : sur tous les aspects avancés, la commune de Pérignat est favorable à cette coordination mais souhaite faire part de deux remarques :

- il serait préférable de balayer toutes les compétences car il y aura des priorités à définir,
- un volant de personnel sera nécessaire à la Communauté de Communes pour faire fonctionner ces nouvelles compétences.

Pour répondre à Christian CARRET, il avait été demandé, en septembre dernier, qu'il y ait des retours réguliers des élus référents dans les conseils municipaux ; il faudrait espérer que les communes ne découvrent pas tout le travail aujourd'hui.

Claude DELETANG : les Conseils Municipaux devront obligatoirement se positionner. Il ne s'agira pas de créer uniquement des postes pour la lecture publique mais il pense également au sport.

François RUDEL : le poste a été mis au budget donc on ne va pas revenir dessus.

Gilles VOLDOIRE : c'est toujours assez surprenant qu'il y ait des références au budget par des personnes qui ne l'ont pas voté. En revanche, il souhaite que les compétences soient votées les unes après les autres.

La commune de Dallet a donné un avis favorable pour la prise de compétence de lecture publique. Enfin, comme je l'avais déjà dit à plusieurs reprises, je réprécise que je n'engagerai pas des dépenses au prétexte qu'elles sont inscrites au budget.

Philippe DOMAS : il n'est pas opposé au projet mais celui-ci engagera des dépenses sur les bâtiments et cela risque de créer une charge financière assez conséquente pour la commune de Saint-Bonnet.

Maurice DESCHAMPS quitte la séance et donne son pouvoir à Nicole NENOT.

Michel VIVIER : ne devrait-on pas commencer à répondre à la question suivante : « a-t-on envie de continuer à travailler ensemble ? ». C'est la raison pour laquelle nous devons étudier la prise de compétence dans sa globalité.

Jean-Pierre BUCHE : il me paraît opportun qu'il y ait une présentation globale de la compétence culture notamment parce que la compétence lecture publique implique une embauche avec un temps de travail qui reste à préciser.

→ Michel VIVIER demande une suspension de séance.
Le président accorde 5 minutes de suspension.

Les débats reprennent et le Conseil Communautaire décide à :

- **5 VOIX CONTRE** : Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT.
- **24 VOIX POUR** : Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS - Guy MAILLARD (x2) - Nicole NENOT (x2) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG- Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Michel VIVIER.
- **0 ABSTENTION**

de prendre la compétence facultative suivante : « Réseau coopératif de bibliothèques : acquisition et gestion de matériels nécessaires au fonctionnement du réseau de médiathèques. Animation du réseau ».

12.1.2 - La Musique

Chantal de MONTARD : qu'est qu'une convention d'objectifs ?

Claire BRETTE : cette convention vous permet d'indiquer clairement ce que vous attendez d'une association, les objectifs que vous lui fixez.

→ Guy MAILLARD demande une suspension de séance.
Le président accorde 5 minutes de suspension.

Sylvette ANTRAYGUES : que veut dire une gestion directe et qu'est-ce que cela implique ?

Claire BRETTE : cela veut dire que c'est un salarié de Mur-ès-Allier qui s'occupe de la gestion administrative et financière de la structure (salaires, auditions...).

Jean-Pierre BUCHE : l'école de musique, c'est environ 17 000 € de frais de fonctionnement annuel auxquels il convient de rajouter 3 000 € correspondant au déficit actuel, auxquels il convient de déduire les cotisations des familles.

Claude DELETANG : il est favorable à ce que toutes les communes participent financièrement à La Lyre Pérignatoise. En revanche, il indique que Mezel est totalement opposé au recrutement de DUMISTES car il ne veut pas pallier le désengagement de l'Education Nationale.

Gilles VOLDOIRE : la commune de Dallet souhaite la prise de compétence Musique avec délégation à la Lyre Pérignatoise. Il indique également que la seule commune impactée par le transfert de charges est Pérignat et Dallet propose de ne pas pénaliser la seule commune qui a fourni un effort financier depuis plusieurs années pour l'ensemble des enfants de la Communauté de Communes.

Claire BRETTE : elle précise que les bénévoles de la Lyre Pérignatoise connaissent un réel épuisement et qu'il conviendra peut être de tendre vers l'embauche d'un salarié.

Christian CARRET : il y a sûrement d'autres associations qui sont épuisées, ne pourrait-on pas regrouper les tâches administratives au sein du personnel de Mur-ès-Allier ?

François RUDEL : pour cette compétence, il y a bien distinction entre Ecole de Musique et DUMISTE ?

Jean-Pierre BUCHE : il y a effectivement cette distinction comme il convient de dissocier l'école de musique de la chorale et de la batterie fanfare.

Sylvette ANTRAYGUES : les élus de Chauriat découvrent cette compétence musique ce soir et se disent bien embêtés pour prendre une décision sans avoir eu le positionnement du Conseil municipal.

Guy MAILLARD : il aurait été bien que ces présentations soient faites préalablement dans les conseils municipaux.

François RUDEL : au départ, Mezel était plutôt favorable à une participation directe des cinq communes mais si tout est clair et les limites bien posées, alors la commune pourrait être favorable pour l'option 2 à savoir une délégation à la Lyre Pérignatoise avec une prise de compétence par la Communauté de Communes, ce qui permettrait d'avoir un vrai service de proximité.

Jean-Pierre BUCHE : au départ, la commune était plus favorable à une convention avec les 5 communes mais après les éclaircissements donnés ce soir sur les difficultés rencontrées par l'association, Pérignat s'oriente vers la 2^{ème} proposition à savoir une délégation à la Lyre Pérignatoise. La convention d'objectifs devra bien mentionner ce que nous souhaitons.

Gilles VOLDOIRE : il y a 18 000 € de charges et il faudrait environ 4 000 € pour une remise à niveau des salaires. La charge nette pour Mur sera d'environ 12 000 € par an. Il y a une véritable usure des bénévoles, il conviendra de réfléchir à la mise à disposition d'un agent de Mur sur un temps donné pour les aider dans leurs diverses tâches.

Claude DELETANG : prendre une compétence, c'est rendre un service à la population. Il ne faut pas s'interdire d'apporter une aide administrative ainsi que revaloriser les salaires afin de donner envie aux intervenants de s'investir dans leur mission.

Sylvette ANTRAYGUES : qu'est-ce qui empêcherait de diviser ces 12 000 € entre les 5 communes dans le cas d'une convention entre les 5 communes ?

René LEMERLE : le fait que dans cette option, la dépense serait assumée uniquement par Mur-ès-Allier.

Michel VIVIER : avec cette option, l'engagement de la Communauté de Communes est forte et La Lyre Pérignatoise sera moins tributaire des changements éventuels lors des élections municipales. Si c'est une compétence de l'intercommunalité, il devra y avoir continuité. A contrario, une convention pourra se dénoncer à tout moment.

Guy MAILLARD : comme nous n'avons pas mandat du Conseil municipal sur cette option, nous préférons nous abstenir sachant que nous, délégués communautaires, nous sommes favorables à cette proposition. Sans doute y aura-t-il un avis favorable lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Conseil Communautaire décide à :

- **0 VOIX CONTRE**
 - **21 VOIX POUR** : Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG- Jean-Pierre BUCHE (x2)- Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Michel VIVIER - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER
 - **8 ABSTENTIONS** : Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS - Guy MAILLARD (x2) - Nicole NENOT (x2) - Christian CARRET - Marie-Paule POILPOT
- de prendre la compétence facultative suivante : « Ecole de musique : *délégation à une association - la Lyre Pérignatoise.*

Gilles VOLDOIRE : des élus ont travaillé et devront continuer à travailler notamment sur le profil du coordonnateur et la possible mise à disposition d'un agent pour apporter une aide aux associations. Ces propositions de compétences seront soumises à l'approbation des 5 conseils municipaux. Afin d'être définitivement adoptés, et après un premier avis des communes, le Conseil Communautaire procédera à une modification statutaire si et seulement si, il y a unanimité sur ces modifications. En effet, le président précise qu'au regard de l'enjeu de ces nouveaux champs d'actions, une adoption à la seule majorité des communes n'est pas envisageable.

12.1.3 - Le sport

Guy MAILLARD : nous sommes bien destinataires des comptes-rendus de réunions mais il aurait fallu que les présentations soient faites en conseil municipal car là encore, les élus de Chauriat découvrent les propositions.

Olivier BOULICAUD : pour éclairer la présentation, il s'agirait de partir de l'existant dans les communes pour aller vers une amélioration mais uniquement dans le cadre d'un intérêt communautaire.

Guy MAILLARD : la position des élus référents étaient plutôt d'attendre au regard du devenir de Mur mais le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour « une remise en selle » de l'OIS.

René LEMERLE : on a pris des compétences dans cette assemblée avec beaucoup moins de connaissances. Ce sont les meilleurs dossiers que je n'ai vus depuis longtemps, Claire a fait un travail phénoménal. Aujourd'hui, il y a peut être une certaine fragilité par rapport à l'avenir mais il faudra bien avoir le courage de prendre une décision.

Guy MAILLARD : cette présentation aurait du être faite en amont dans les communes.

Claude DELETANG : depuis quand Claire et Jacqueline ont-elles commencé leur travail ?

Claire BRETTE : j'ai vraiment commencé à travaillé en février car auparavant j'étais plutôt sur le remplacement de Stéphanie.

Jacqueline VIVIER : moi j'ai commencé en septembre 2010.

Claude DELETANG : Claire ferait sûrement aussi bien qu'un OIS et nous pourrions envisager un fonctionnement identique à celui qui devrait être mis avec La Lyre Pérignatoise.

Christian CARRET : on s'interroge aujourd'hui sur les compétences mais se posera la question du transfert de charges qui va avec.

François RUDEL : il est favorable à une prise de compétence sport. Mais il s'interroge sur la compétence communautaire relative à la salle de sports puisque les habitants de Mezel ne peuvent pas l'utiliser. Pour lui cette salle n'a rien d'intercommunale et cette compétence ne lui convient pas.

Gilles VOLDOIRE : il refait l'historique du projet en précisant le plan de financement et les modalités d'intervention de la commune de Pérignat sur cet équipement.

René LEMERLE : par rapport à ce que dit Christian CARRET, des décisions seront à prendre sur les choix financiers, c'est bien le rôle de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

Olivier BOULICAUD : l'idée de la commission est bien de favoriser le développement du sport et du handicap. Cette compétence est très large, elle reprend tout ce qui existe car nous habitons un petit territoire ou nous pouvons jouer la proximité. L'idée de travailler sur la jeunesse et le sport des jeunes a été abordée. Avec la création d'écoles de sport, cela permettra peut être de garder les jeunes sur notre territoire.

Je pense que l'OIS, malgré tout ce qui a pu en être dit, me semble être la meilleure structure pour encadrer cette politique sportive que l'on veut mettre en place sur notre territoire. Cela permettrait aussi aux élus de la Communauté de Communes de pouvoir se détacher du travail de "terrain" et de pouvoir fixer des objectifs à l'OIS de manière plus indépendante.

Sébastien CONTAMINE : il revient sur le foot. Sur notre commune, de nombreux jeunes sont inscrits à l'école de foot mais il y a des sections qui ne peuvent pas fonctionner faute de participants et ce, malgré le potentiel.

Gilles VOLDOIRE : l'école de foot de Mur-ès-Allier, comme le judo, la gymnastique se sont auto-labellisées « Mur-ès-Allier ».

Françoise EMMETIERE : elle se dit gênée par le fait de privilégier les associations qui font de la compétition.

Claire BRETTE : à chaque fois, il est bien précisé que les aides sont apportées aux associations de tous niveaux, cependant, il pourrait y avoir une aide supplémentaire aux associations qui font de la compétition car elles doivent supporter des dépenses supplémentaires.

Gilles VOLDOIRE : il indique qu'il reste encore du travail des élus référents notamment sur la définition de l'intérêt communautaire dans les domaines suivants : manifestations, associations et équipements. Il propose un vote de principe sur la prise de la compétence sport dont les résultats sont les suivants :

- **5 VOIX CONTRE** : Anne LAURAS - Guy MAILLARD (x2) - Nicole NENOT (x2).
- **23 VOIX POUR** : Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG- Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Michel VIVIER - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Christian CARRET - Marie-Paule POILPOT
- **1 ABSTENTION** : Sylvette ANTRAYGUES

12.2 - L'enfance-jeunesse

Gilles VOLDOIRE : il y a eu des réunions avec les élus référents ainsi qu'avec les personnels des centres de loisirs. En parallèle, un travail a été mené par Jacqueline auprès de la CAF, de la Cohésion Sociale et des contributions ont été apportées par Stéphanie qui a contacté Mairie Conseil pour tout ce qui concernait les aspects juridiques relatifs aux prises de compétences.

Jacqueline VIVIER : le travail a débuté en septembre 2010. Les élus référents (2 par commune) se sont réunis en moyenne une fois par mois. A cette commission se sont rajoutés deux élus référents du CLI qui ont été associés suite à une demande de leur part.

Ont ainsi été abordés :

1. Les aspects financiers sur les fonctionnements des différents centres
2. Les aspects éducatifs et pédagogiques avec un travail en parallèle avec les directrices des ALSH. Elles sont venues présenter leur fonction auprès des élus référents.
3. Les concepts et idées : faire émerger des volontés communes sur un projet collectif.

Nous sommes partis des volontés identifiées par le groupe mais tous ne s'y retrouvent pas de la même façon. Il n'y a pas de consensus sur ce qu'est un territoire, sur les limites que chacun lui donne.

Dans le groupe, a souvent été abordée la difficulté à faire redescendre les informations dans les communes, sur comment transmettre cette création de groupe qui était sur un temps de réflexion

Au regard des propos précédents, Jacqueline VIVIER précise qu'elle espère que les communes ont bien eu toutes les informations pour les aider à la prise de décision.

Présentation d'un diaporama par Jacqueline VIVIER, chargée de mission.

Jacqueline VIVIER : ce travail me semble être au début d'une prise de conscience. Il est peut être dommage d'arrêter cela mais en même temps, il y a toujours beaucoup d'inconnu.

Gilles VOLDOIRE : il existe deux problématiques :

- Celle du niveau de compétence, quel type de transfert effectuons-nous ?
- Celle du périmètre de la compétence : extra-scolaire, péri-scolaire ou les deux ?

A Dallet, le Conseil municipal souhaite prendre la totalité de la compétence : extra-scolaire, périscolaire et restauration, ceci n'est pas dans un objectif financier mais bien dans une logique qualitative inscrite dans un projet de territoire.

Claude DELETANG : A Mezel, avec le Contrat Enfance Jeunesse, nous avons perçu 7 800 € de PSO en plus et nous avons décidé de reverser 5 000 € aux 4 autres communes car le contrat avait été obtenu grâce à l'intercommunalité. Nous voulons quelque chose d'évolutif et Mezel a axé sa réflexion uniquement sur l'extrascolaire. Aujourd'hui, on sait faire sur Mur pour les écoliers et les vraies questions qui se posent sont pour les ados pour lesquels nous ne savons pas faire.

Il se dit défavorable à un transfert de personnel mais favorable à un transfert de la compétence avec des conventions de mise à disposition de service.

Christian CARRET : le 27 juin, les personnes parlaient de progressivité dans les prises de compétences et de la prise en compte des jeunes. A St-Bonnet, nous sommes déjà en convention avec le CLI et cela nous convient.

Françoise EMMETIERE : à Pérignat, nous sommes partants sur l'extrascolaire, le périscolaire, la restauration avec jardins et le partage des pratiques entre les différents centres. Au fur et à mesure de l'avancement du travail en groupe de référents, nous avons abouti à une prise de compétence « en dentelle ». Ce même groupe s'est positionné entre le bureau du 4 juin et les positions des Conseils municipaux. Il pensait avoir fait avancer les choses mais les retours des conseils ont montré des positions très différentes.

Au regard de la situation, la commune de Pérignat opte finalement pour une compétence coordination et l'abandon de la compétence 3-6 ans.

Bruno DURIF : il est d'accord avec Françoise. En votant une compétence, on donne de l'élan mais si on ne donne aucune légitimité au futur coordonateur celui-ci rencontrera des difficultés.

Guy MAILLARD : le travail en commun a été très instructif et il demande également à avoir une présentation du travail en Conseil municipal. Lorsque l'on a travaillé, à un moment, il y a eu un flottement pour savoir si nous devons continuer ou si nous devons abandonner. Le Conseil Municipal de Chauriat, au regard de l'avenir incertain de la Communauté de Communes, ne souhaite pas, à la majorité, prendre la compétence mais reste favorable à la création de liens au fait de travailler ensemble. L'idée serait de prendre la compétence progressivement, de faire des conventions sans transfert de compétence.

Jean-Pierre BUCHE : au début, il était très favorable à un transfert total des compétences extra, périscolaire et la restauration. A l'issue de l'étude, il y a un an, Pérignat avait même accepté d'envisager un mode de gestion intercommunal plutôt qu'associatif et lever ainsi un point de blocage avec certaines autres communes. Au regard des positions exprimées ce soir, aucune solution ne réunit un vrai consensus. Même s'il le regrette vivement, il apparaît donc réaliste de ne prendre aucune compétence comme vient de l'exprimer Françoise EMMETIERE. En conséquence, pour être logique avec nous-mêmes mais aussi pour des raisons techniques, le retour vers les communes de la compétence extra scolaire sur les 3-6 ans est justifié. Cela permettra à la fois une simplification au niveau des échanges avec la CAF mais aussi de traiter les communes sur un pied d'égalité notamment au regard du versement de la PSO aux communes.

Ceci étant, il reste convaincu qu'une coordination, même très réduite et selon un cadre précis à définir, est nécessaire pour maintenir la dynamique et continuer le travail important réalisé par les élus référents au sein de la commission.

Pour ce qui est de l'évolution de la Communauté de Communes, ce qui est vrai pour l'enfance-jeunesse est vrai pour les bibliothèques, comme pour les autres compétences : Il faut une réelle adhésion de l'ensemble des communes à un projet collectif pour faire évoluer notre niveau de compétences. Et ceci sera d'autant plus vrai que la place affectée aux communautés de communes à l'avenir ira probablement grandissante.

→ François RUDEL demande une suspension de séance.

Le président accorde 5 minutes de suspension.

René LEMERLE : il est prêt pour revoir le positionnement de Dallet et prendre la compétence avec une convention de mise à disposition au lieu du transfert total.

Après délibération, le Conseil Communautaire prend les décisions suivantes :

❶ **0 VOIX POUR le transfert total de la compétence** (personnel notamment...)

❷ **Transfert de compétence avec convention de mise à disposition :**

- **12 VOIX POUR** : Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG.
- **17 VOIX CONTRE** : Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS - Guy MAILLARD (x2) - Nicole NENOT (x2) - Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Michel VIVIER - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT.

③ **Création d'une compétence de coordination :**

- **11 VOIX POUR :** Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Michel VIVIER - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT.
- **18 VOIX CONTRE :** Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS - Guy MAILLARD (x2) - Nicole NENOT (x2) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG.

Gilles VOLDOIRE : aucune majorité n'étant obtenu, la compétence enfance-jeunesse reste, pour le moment en l'état. Il met aux voix le retrait ou non de la compétence 3-6 ans ainsi que cela est proposé dans le diaporama.

A l'issue du vote, le Conseil Communautaire :

- **A 23 VOIX POUR :** Sylvette ANTRAYGUES - Anne LAURAS - Guy MAILLARD (x2) - Nicole NENOT (x2) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE - Jean-Pierre BUCHE (x2) - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Michel VIVIER - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Marie-Paule POILPOT.
- **A 6 VOIX CONTRE :** Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG.
- **A 0 ABSTENTION**

accepte le retrait de la compétence 3-6 ans qui sera rendue aux communes après examen dans les cinq conseils municipaux.

Gilles VOLDOIRE : au regard des votes précédents, et pour être logique, la convention de mise à disposition de Jacqueline VIVIER au sein de Mur-ès-Allier prend fin dès ce soir. Compte tenu des retours que nous avons des communes, cette suspension a déjà été évoquée avec Jacqueline. Pas d'objection de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 H 15